



## **Droits humains: une chance pour la politique suisse d'égalité**

**Berne, le 27 novembre 2007. Les normes internationales en matière de droits humains constituent une chance pour la Suisse de renforcer les droits de sa population et de la protéger contre les discriminations. Ces droits fournissent également un cadre de référence contraignant quant à la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes. La Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) présente une étude effectuée sur ce thème et invite les actrices et acteurs de la politique d'égalité à mieux mettre à profit les standards internationaux.**

Les droits humains internationaux? Un thème abstrait, trop éloigné de la réalité, aucune mesure dans ce domaine ne s'impose en Suisse... – ces préjugés sont fréquents. Une étude effectuée récemment à la demande de la Commission fédérale pour les questions féminines par Erika Schläppi, juriste et docteure en droit, consultante en droits humains, montre au contraire combien les normes internationales sont d'actualité et le potentiel qu'elles représentent quant à la politique d'égalité. Dans cette optique, des lignes d'action concrètes y sont proposées.

La Suisse s'est engagée aux niveaux européen et international à respecter et appliquer les droits humains ainsi qu'à réaliser l'égalité entre les sexes. Toutefois, ces obligations de droit international public n'ont jusqu'à présent eu qu'une faible incidence sur la législation, l'administration et la justice. Une vision globale des instruments importants existants fait souvent défaut, et d'aucuns prétendent même parfois que le droit international public met en péril la démocratie suisse.

L'étude commandée par la CFQF, à laquelle a été consacré cet automne déjà, sur l'initiative de la Commission, un atelier réunissant quelque 50 spécialistes, montre au contraire que les normes existantes en matière de droits humains représentent avant tout une chance: l'interdiction de toute discrimination et l'égalité entre les sexes font partie des principes fondamentaux énoncés dans les conventions internationales. Par conséquent, l'auteure souligne dans ses recommandations la nécessité de mettre à profit de façon plus systématique les conventions en matière de droits humains et leurs mécanismes de surveillance dans les débats de politique intérieure.

### **Revue «Questions au féminin» n° 2.2007**

#### **Droits humains: une chance pour la politique suisse d'égalité**

- Résumé succinct (f/a/i) et version intégrale (a) de l'étude: Erika Schläppi: Droits des femmes et droits humains: Comment mieux mettre à profit la dynamique internationale dans la politique suisse d'égalité?

#### **Sur Internet: [www.comfem.ch](http://www.comfem.ch), rubrique Publications**

- Actuellement: résumé succinct (f/a/i) et version intégrale (a) de l'étude, compte rendu de l'atelier (f/a)
- Début 2008: version intégrale de l'étude en français.

#### **Informations**

- Elisabeth Keller, responsable du secrétariat de la Commission fédérale pour les questions féminines, Schwarztorstr. 51, 3003 Berne, elisabeth.keller@ebg.admin.ch / tél. 031 322 92 76, fax 031 322 92 81
- Erika Schläppi, juriste et docteure en droit, auteure de l'étude, erika.schlaepi@bluewin.ch / tél. 031 332 95 60